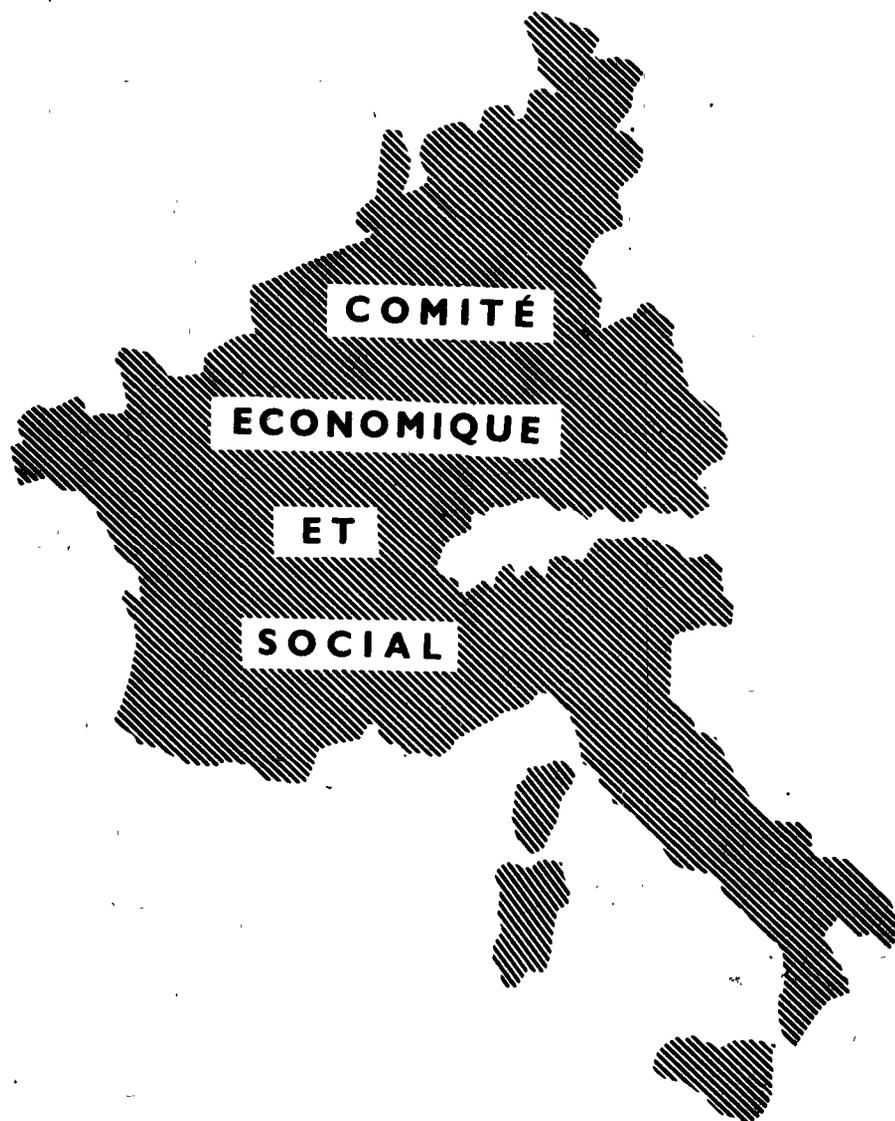


COMMUNAUTE
EUROPEENNE
DE
L'ENERGIE
ATOMIQUE

COMMUNAUTE
ECONOMIQUE
EUROPEENNE



BULLETIN D'INFORMATION

N° 2/1962

AVRIL/JUIN

B U L L E T I N

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 2/1962
Avril-Juin

SECRETARIAT
3, Boulevard de l'Empereur
Bruxelles
Téléphone : 12.39.20

SOMMAIRE

	Pages
I. - Discours de M. Emile ROCHE devant l'Assemblée plénière du Comité Economique et Social, le 4 mai 1962	3
II. - Composition du deuxième Comité Economique et Social	10
- Liste des membres du Comité	10
- Liste des membres du Bureau	12
III. - Sessions du Comité Economique et Social	13
- XXIIème Session	
1ère séance, tenue le 4 mai 1962	13
2ème séance, tenue les 28 et 29 mai 1962	14
- Prochaine Session	15
IV. - Activités des Sections spécialisées	17
- Questions sociales	17
- Agriculture	17
- Activités non salariées et services	19
- Transports	19
V. - Visites et réceptions du Président du Comité	20
VI. - Nouvelles des membres	24
VII. - Nouvelles diverses	26
Information	28

DISCOURS DE M. Emile ROCHE

DEVANT L'ASSEMBLEE PLENIERE

DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, LE 4 MAI 1962

Au début de cette année, la Communauté Economique Européenne entrait dans sa seconde étape d'application et c'est aujourd'hui le Comité Economique et Social qui, à son tour, atteint la deuxième phase de son existence.

Quatre ans déjà depuis cette séance constitutive qui nous avait solennellement réunis dans l'hémicycle du Sénat Belge - où nous n'étions rien, que quelques lignes dans le texte d'un Traité et que quelques hommes de bonne volonté réunis pour une tâche exaltante. Quatre ans déjà, et c'est maintenant une Institution solidement assise qui nous accueille en ce jour, tenant déjà une place importante dans l'organisation complexe de l'Europe des Communautés.

C'est dire tout le prix que peut attacher à vos suffrages celui que vous venez de porter à votre présidence et je veux, en mon nom propre comme de la part de tous mes collègues du Bureau, vous adresser avec émotion tous nos remerciements pour la marque de confiance que vous venez de nous témoigner.

Rendre hommage aussi aux efforts déployés par mes deux prédécesseurs : M. le Président DE STAERCKE auquel revint la lourde tâche de créer de toutes pièces notre Assemblée, d'en réunir patiemment les rouages et de les mettre en mouvement - M. le Président Ludwig ROSENBERG, dont le mandat favorisa ensuite comme une véritable prise de conscience du Comité à la fois sur le plan interne et sur le plan de ses relations extérieures dans ses rapports avec les autorités européennes et aussi avec les autorités nationales de nos six pays.

Rien n'eût été possible cependant sans l'activité personnelle de chacun des Conseillers, sans le poids singulier que pèsent leurs qualités, sans leur représentativité surtout, dont la conjonction constitue un échantillonnage particulièrement valable des forces économiques et sociales de l'Europe.

Vous avez été renouvelés dans vos mandats en grande majorité. Cette sage décision sera la garantie d'une continuité qui, j'en parle par expérience, s'avère si précieuse dans une Assemblée comme la nôtre dont la technicité, à l'écart des passions politiques, se trouverait desservie par des bouleversements trop fréquents alors qu'elle exige au contraire une grande permanence dans l'attention.

Adressant aux nouveaux membres qui siègent ici pour la première fois notre cordial salut de bienvenue et soulignant toute la valeur des titres qui ont milité pour leur nomination, je leur souhaite de s'intégrer rapidement à cette atmosphère d'application studieuse qui est la marque propre de notre sérieux.

La formation d'une telle ambiance de travail a été le fruit du concours de tous, mais je n'aurais garde d'oublier le rôle éminent qui a été tenu dans cette perspective par le personnel du Comité et par son chef, M. le Secrétaire Général, Jacques GENTON, qui a constitué la base administrative de cette permanence dans l'action et a su créer de toutes pièces avec ses collaborateurs un véritable esprit de coopération quasi familial.

Ce rapprochement des hommes, l'effacement des disparités d'origine, des langues et des formations différentes, l'abandon des particularismes excessifs et des égoïsmes nationaux, le regroupement des Conseillers au sein des groupes communs de représentation, tous ces résultats s'inscrivent à l'honneur de ceux qui les ont provoqués.

Ne serait-elle parvenue qu'à cette conséquence, la révélation d'un profond sentiment communautaire, notre Institution aurait déjà bien mérité de la cause européenne.

Je mesure personnellement tout le poids de la charge que vous venez de me confier et qui, vous le savez, s'ajoute pour moi à bien des obligations déjà lourdes. Je sais d'expérience ce que représente la direction d'une Assemblée comme celle-ci en démarches incessantes, en présence aussi constante que possible si l'on désire la faire entrer dans les mœurs et renforcer son audience.

Après mûre réflexion, il m'est cependant apparu impossible de me dérober à un tel surcroît d'exigences se présentant à un moment si délicat dans l'histoire de la construction européenne et venant en outre s'insérer à la confluence de deux vastes courants de préoccupations auxquelles j'ai pratiquement consacré mon existence : d'une part le développement de la démocratie économique et sociale, d'autre part l'édification d'une Europe unie.

Un homme public ne peut se dérober à de telles responsabilités qui constituent les contreparties d'aussi enthousiasmants privilèges.

La démocratie économique et sociale : plus aucune Nation au monde ne prétend aujourd'hui régler ses affaires par le jeu suranné d'un équilibre des pouvoirs datant de l'époque de Montesquieu. Partout les réalités matérielles comme les données humaines débordent le traditionnel domaine de la politique. Partout, la gestion des biens et l'emploi des personnes s'organisent sous des formes nouvelles. Une pression inexorable s'exerce ainsi sur les vieux cadres de nos institutions. Le syndicalisme libre (patronal, salarial, agricole) offre ses formules de remplacement déjà éprouvées par l'usage lorsqu'il s'agit de l'entreprise ou de la profession. Sur un plan plus large, c'est toute l'organisation professionnelle avec les formes différentes qu'elle connaît dans chacun de nos pays, mais déjà rassemblées par delà les frontières périmées en des formations plus vastes qui nous sont à tous familières et vivantes.

Devant une matière aussi riche et aussi représentative des réalités de notre temps, l'on s'efforce depuis quelque 40 ans déjà d'insérer ces formes nouvelles de la vie des sociétés dans l'organisation classique des pouvoirs publics; des

résultats substantiels ont déjà été obtenus puisqu'une cinquantaine de pays sont aujourd'hui dotés d'un Conseil Economique et Social, aux formes et aux pouvoirs par ailleurs fort disparates, mais possédant ce caractère commun de demeurer pour le moment voués à la fonction consultative qui n'a pu être dépassée nulle part en l'état actuel de l'évolution des idées.

Ces résultats demeurent cependant bien minces et nous en sommes en ce domaine encore aux simples linéaments face aux nécessités d'un avenir exigeant. Les transformations fondamentales, sinon les révolutions, n'ont pas eu lieu. Mais nous sommes sur la voie.

Nous savons que la véritable démocratie de demain ne sera plus seulement politique mais aussi économique et sociale : je veux dire que ces forces de la production et du travail que vous représentez ici seront associées un jour réellement à l'exercice des pouvoirs et à la formulation des actes de gouvernement sous une forme que l'on pressent confusément et qui sera la marque de la nouvelle démocratie moderne, si toutefois nous consentons aux adaptations nécessaires pour assurer le salut du monde libre face aux périls qui l'assaillent de toute part.

Quittant le domaine des Nations pour celui des grands ensembles où se forment les réalités de demain, de telles exigences sont encore plus certaines. Une Assemblée comme la nôtre, qui s'insère dans un dispositif institutionnel tout à fait original, celui des Traités de Rome, doit en être profondément consciente. Une responsabilité particulière pèse sur nos épaules tant que les prolongements politiques nécessaires - dont certains d'ailleurs prévus par le Traité lui-même - n'auront pas été mis en place afin d'apporter à un exécutif d'origine juridique complexe l'indispensable contre-poids du contrôle démocratique, dont nous avons vocation à être l'un des éléments actifs.

En attendant cette nouvelle étape, que j'espère personnellement la plus proche possible, nous ne devons jamais oublier les devoirs accrus qui nous incombent et qui sont considérablement plus vastes que le domaine statutaire assigné à nos droits par la lettre des textes.

Les autorités responsables des Communautés ne s'y sont pas trompées ces années passées, et je tiens à les féliciter très vivement de n'avoir jamais hésité à nous saisir de tous les problèmes fondamentaux relatifs à la mise en oeuvre des Traités, sans se soucier de la compétence exacte que nous reconnaissent ces derniers. Ceci ne remplace pas, bien sûr, l'intégrale liberté de saisine qui demeure la plus propre à assurer l'indépendance d'une Assemblée, mais une chose sont les textes juridiques, autre chose la pratique des réalités vivantes, et nous devons nous réjouir de la haute conception de la démocratie avec laquelle les Conseils de Ministres et les Commissions des deux Communautés ont animé nos travaux de façon aussi libérale. Il faut rester dans cette ligne et la déployer davantage encore : vous pouvez être assurés que je m'y emploierai de mon mieux.

L'entrée du Marché Commun dans sa deuxième étape, disais-je tout à l'heure, est le signe sous lequel débute notre second exercice quadriennal.

Voici désormais un progrès acquis, un résultat satisfaisant dont nous avons lieu d'ailleurs de recueillir quelque fierté car notre Comité a grandement contribué par ses avis à la mise en oeuvre des politiques communes qui y étaient liées. Pour les militants de l'Europe unie, quel motif de contentement ! C'est l'épanouissement des solidarités, le renforcement des structures communautaires, l'affirmation, en un mot, plus nette de tout ce qui fait des Traités de Rome une construction originale et non pas un simple instrument classique de désarmement commercial. Mais c'est aussi, ne nous y trompons pas, entrer dans l'ère des inquiétudes et des difficultés dans la mesure où l'on ne discerne pas clairement à quelle autorité devront incomber les éventuels arbitrages devant de graves tensions susceptibles de survenir dans tel ou tel de nos pays.

Je ne veux pas m'aventurer ici, fut-ce en ce discours d'ouverture qui constitue cependant une profession de foi, sur le terrain politique qui échappe au domaine statutaire de notre compétence. Vous me permettrez cependant de dire, à titre personnel, que plus les progrès de nos communautés techniques seront grands, plus s'imposera la nécessité de dégager sous une forme ou sous une autre une autorité politique supérieure capable de réfréner cette tendance inévitable

de voir, au premier danger, les intérêts menacés se réfugier sous l'aile protectrice des patries. Nous avons vécu cela déjà avec la Communauté du Charbon et de l'Acier dont les pouvoirs intrinsèques sont cependant déjà supérieurs à ceux des autres Communautés.

Ces craintes sont d'autant plus vives que, la dynamique de notre succès aidant, nous voici affrontés aujourd'hui aux problèmes considérables posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun et aussi, dans un avenir qui n'est peut-être pas lointain, par les amorces de contacts organisés qu'il faudra nécessairement établir avec les Etats-Unis d'Amérique. On ne vit pas en vase clos. Une Europe sans frontières n'est pas une Europe sans rivages et nous ne pouvons échapper à cette ligne, faute de renier la solidarité du monde libre et d'abandonner les responsabilités qui sont les nôtres vis-à-vis des Etats tiers. Nous en avons conscience et sommes décidés à y faire face, mais il faut, tel est du moins mon sentiment, ne rien aliéner pour y parvenir des principes essentiels qui ont provoqué la constitution du Marché Commun et fait surgir dans nos peuples un immense espoir et déjà une prospérité plus grande.

Contrairement à ce que l'on dit communément, je ne pense pas pour ma part que l'adhésion de la Grande-Bretagne à nos institutions, phénomène éminemment souhaitable et ardemment souhaité - qui oserait prétendre qu'une Europe peut être complète sans la grande démocratie britannique ? - soit de nature inconciliable avec la poursuite d'une intégration européenne plus accentuée. Bien au contraire, c'est à mon avis en travaillant de façon concomitante dans ces deux voies, sans repousser à priori toute idée de transaction politique éventuelle, que nous arriverons à trouver une solution et à construire ainsi cette Europe unie démocratique, cette troisième force indispensable à la paix du monde et dont il nous faut ici aider à édifier les soubassements économiques et sociaux.

Je suis heureux et fier que, par votre volonté, soit échu à un français le mandat de contribuer dans les circonstances actuelles à une tâche aussi exaltante et je vous en remercie.

Le nouveau Président du Comité Economique et Social

Originaire du nord de la France, où il est né en 1893, le Président Emile ROCHE a consacré ses activités à la fois à l'étude des problèmes économiques, au journalisme et à la vie politique.

Directeur de plusieurs journaux parisiens avant la dernière guerre, il a été Président administratif du parti radical français et a publié de nombreux ouvrages d'économie politique.

Siégeant en tant que représentant de la pensée économique française au Conseil Economique et Social de la France, il a été élu en 1954 Président de cette assemblée constitutionnelle à la mort de Léon JOUHAUX et a été, depuis, constamment réélu à cette présidence.

Il était membre du Comité Economique et Social des Communautés Européennes depuis 1958.

M. Emile ROCHE est un des plus anciens militants français des mouvements européens.

II

COMPOSITION DU DEUXIEME COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Liste des membres du Comité

Pour le deuxième exercice quadriennal, le Conseil de Ministres a désigné comme membres du Comité, les Conseillers suivants, dont le mandat prendra effet à compter du 24 avril 1962 :

MM. ACHILLE Jean-Claude	France
AICARDI Maurice	France
ALDERS Jacobus A.G.	Pays-Bas
ANCHISI Luigi	Italie
ANDRIESSEN E.	Pays-Bas
BEERMANN Hermann	Allemagne
BERNS Mathias	Luxembourg
BEUTLER Wilhelm	Allemagne
BODART Léopold	Belgique
BOIGER Bouwe	Pays-Bas
BOGAERS Petrus C.W.A.	Pays-Bas
BONATO Corrado	Italie
BOON Constant	Belgique
BOULADOUX Maurice	France
BOULLAND Maurice *	France
BOUSSER Albert	Luxembourg
BRAND Friedrich	Allemagne
BRAUN Théo	France
BREART Georges.	France
BRENNER Otto	Allemagne
BROUSSE Pierre	France
BUTSCHKAU Fritz	Allemagne
CANONGE Henri	France
CANTONI Giuseppe	Italie
CELEN Antoine	Belgique
CLAUSEN Otto	Allemagne
COOL August	Belgique.
DAGNINO Virgilio	Italie
DALLA CHIESA Enzo	Italie
DE BIASI Vittorio	Italie
DE BIEVRE Clément	Belgique
DE BRABANDERE Etienne	Belgique
DE CESARE Mario	Italie
DELAMARRE Georges	France

* depuis lors décédé

MM.	ECKEL Paul	Allemagne
	ESPERET Gérard	France
	FONTANILLE J. Marcel	France
	GEFELLER Wilhelm	Allemagne
	GEILE Wilhelm	Allemagne
	GENIN Albert	France
	GENOESE ZERBI Domenico	Italie
	GERMOZZI Manlio	Italie
	GINGEMBRE Léon	France
	GIUNTI Torello	Italie
	GIUSTINIANI Piero	Italie
	GUTERMUTH Heinrich	Allemagne
	HALLE Pierre	France
	HIERONIMI Theo	Allemagne
	JONKER Willem	Pays-Bas
	KIEY Gisbert	Allemagne
	KLOOS Andries, Hendrik	Pays-Bas
	DE KOSTER Henri, Johan	Pays-Bas
Mme	LANDGREBE-WOLFF Irmgard	Allemagne
MM.	MACARIO Luigi	Italie
	MAJOR Louis	Belgique
	MALTERRE André	France
	von MANTEUFFEL Hanskarl Freiherr	Allemagne
	MASOIN Maurice	Belgique
	MATUSCHKA-GREIFFENCLAU Richard	Allemagne
	van der MEI Dirk	Pays-Bas
	MERLI BRANDINI Pietro	Italie
	MEUNIER Marcel	France
	MEYVAERT Fritz	Belgique
	MINOLA Enrico	Italie
	MOURGUES Camille	France
	OULID AISSA Youssef	France
	PARRI Enrico	Italie
	PATAT Franz	Allemagne
	PEUGEOT François	France
	PIGA Vincenzo	Italie
	POLOTTI Giulio	Italie
	PORENA Eduardo	Italie
	de PRECIGOUT Jean	France
	PURPURA Rosario	Italie
	QUINTIERI Quinto	Italie
	RENAUD Edmond	France
	ROCHE Emile	France
	ROLLINGER Raymond	Luxembourg
	ROSENBERG Ludwig	Allemagne
	ROSSI Aride	Italie

MM.	RUSSE Hermann-Josef	Allemagne
	SCHAEFER Hermann	Allemagne
	SEIBEL Heinz	Allemagne
	SERWY Willy	Belgique
	van SPAENDONCK B.J.M.	Pays-Bas
	SPAETHEN Rolf	Allemagne
	STIEVENARD Robert	France
	van TILBURG Willem, Frederik	Pays-Bas
	TODISCO Sergio	Italie
	UMSTAETTER Franz	Allemagne
	VAN HOORICK Hilaire	Belgique
	VEILLON Charles	France
	VELTER Georges, Marie	Belgique
	VERRIJN STUART Gerard, Marius	Pays-Bas
	WAGNER Léon	Luxembourg
Mme	WEBER Maria	Allemagne
MM.	WEBER Paul	Luxembourg
	WELLMANNS Hermann	Allemagne
	WIJNMAALEN Pieter, A.J.	Pays-Bas
	ZINO Ugo	Italie
	ZOLI Giancarlo	Italie

Liste des membres du Bureau

Lors de la XXIIème Session, au cours de la séance tenue le 4 mai 1962, le Comité a procédé à l'élection de son Bureau dont voici la composition :

<u>Président</u>	:	M. ROCHE
<u>Vice-Présidents</u>	:	MM. JONKER ROSENBERG
<u>Membres</u>	:	MM. ANCHISI ANDRESENSEN BERNS BEUTLER BOULADOUX GIUNTI MACARTO MAJOR de BROGGIOUT SCHAEFER VELTER WAGNER

III

SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le mandat des membres du précédent Comité Economique et Social ayant pris fin le 24 avril, le nouveau Comité a été installé le 4 mai 1962. Il a tout d'abord procédé à l'élection du Président et du Bureau ainsi qu'à la constitution des Sections spécialisées.

C'est à cette tâche qu'a été essentiellement consacrée la XXIIIème Session plénière, qui a nécessité deux séances consécutives, tenues l'une le 4 mai, l'autre le 28 mai 1962.

Première séance, tenue à Bruxelles, le 4 mai 1962

En ouvrant la séance du 4 mai, M. BRAND, qui assurait la présidence en qualité de doyen d'âge, devait donner un aperçu des activités du Comité Economique et Social durant le premier exercice quadriennal. Il rappelait dans quelles conditions, sous quelle forme et dans quels domaines, le Comité avait été amené à travailler, compte tenu de sa situation juridique au regard du Traité.

Après avoir souligné qu'une Communauté Economique et Sociale n'est réalisée qu'à l'instant où elle est comprise, approuvée et voulue par les hommes, il en tirait la conclusion qu'aucun Parlement, aucun Gouvernement ne pouvait renoncer aux conseils et au savoir des professionnels, plus aptes que quiconque à trouver l'équilibre entre des intérêts différents. Et il rappelait que les Conseillers s'étaient efforcés, dans la plupart des cas sur lesquels un avis leur était demandé, de réaliser des compromis, qui ne répondaient pas toujours aux intérêts nationaux particuliers, mais faisaient l'objet d'une adhésion générale.

Aussi M. BRAND a-t-il exprimé l'espoir que les résultats des travaux des Conseillers trouvent, auprès des Institutions habilitées à prendre les décisions, l'attention et l'appréciation auxquelles ils peuvent prétendre.

En conclusion, et tout en désirant voir améliorer les rapports des autres Institutions avec le Comité Economique et Social, il a souhaité que les travaux du Comité Economique et Social soient féconds et qu'ils se déroulent dans une ambiance cordiale augmentant ainsi l'influence de cette assemblée auprès des Institutions et dans les différents pays.

Au cours de cette Session, le Comité entendait des exposés de M. FAYAT, Ministre, Adjoint aux Affaires Etrangères de Belgique et représentant le Conseil de Ministres, de M. SCHAUS, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne et de M. DE GROOTE, Membre de la Commission Européenne de l'Energie Atomique.

Après avoir indiqué combien ils avaient apprécié les travaux du précédent Comité, les représentants des institutions ont exprimé le souhait de voir le Comité Economique et Social plus étroitement associés aux travaux des Conseils et Commissions, continuant ainsi à apporter une précieuse contribution à la mise en oeuvre des Traités de Rome.

Le Comité procédait ensuite à l'élection du Président, des deux Vice-Présidents et du Bureau dont la composition est donnée ci-dessus.

Il convient à ce sujet de rappeler que le précédent Comité avait décidé de réserver, au sein du Bureau, une place pour les représentants des Pays et Territoires d'Outre-mer. Le mandat de ceux-ci n'ayant pas été renouvelé, le Comité a décidé de ramener de 16 à 15 le nombre des membres du Bureau.

Deuxième séance tenue à Bruxelles, les 28 et 29 mai 1962

Poursuivant les travaux de la XXIIème Session plénière, le Comité tenait une nouvelle séance les 28 et 29 mai 1962, sous la présidence de M. Emile ROCHE, nouveau Président du Comité Economique et Social.

Cette nouvelle séance fut exclusivement consacrée à la désignation des Conseillers au sein des Sections spécialisées dont le nombre n'a pas été modifié; seule la Section

spécialisée pour les Pays et Territoires d'outre-mer a changé de titre. En voici la liste :

- Section spécialisée pour l'agriculture
- Section spécialisée pour les questions économiques
- Section spécialisée pour les questions sociales
- Section spécialisée pour les transports
- Section spécialisée pour les activités non salariées et services
- Section spécialisée pour les Pays Africains et Malgache associés
- Section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux et sanitaires et l'enseignement
- Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques.

Session des 16 et 17 juillet 1962

La prochaine Session plénière du Comité se tiendra les 16 et 17 juillet 1962.

Est prévue à l'ordre du jour de cette réunion, l'élaboration d'avis sur les propositions suivantes de la Commission de la Communauté Economique Européenne :

- propositions de directive relatives à la liberté d'établissement sur des exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans;
- propositions de directive relatives à la liberté d'établissement dans l'agriculture des ressortissants des Etats membres ayant travaillé en qualité de salariés dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption;

- propositions de règlements et directives concernant la libre circulation des travailleurs frontaliers et saisonniers à l'intérieur de la Communauté.

Au cours de cette Session, le Comité entendra également des exposés de M. CHATENET, Président, et de M. MEDI, Vice-Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

IV

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

QUESTIONS SOCIALES

La Section spécialisée pour les questions sociales a tenu le 28 mai 1962 sa première réunion après le renouvellement quadriennal. A cette occasion, M. van TILBURG a été porté à la présidence de la Section, l'élection du Bureau ayant été reportée à une date ultérieure.

Libre circulation des travailleurs frontaliers et saisonniers

Le 3 avril 1962, le Conseil de la Communauté Economique Européenne a saisi le Comité Economique et Social d'une demande d'avis sur les propositions de la Commission relatives aux Règlements et Directives susmentionnés. Le Bureau du Comité a décidé, le 4 mai 1962, de charger la Section spécialisée pour les questions sociales de l'élaboration d'un projet d'avis et de la rédaction d'un rapport.

Le 29 mai, à l'occasion de la réunion constitutive de la Section spécialisée, un groupe de travail de 12 membres a été mis en place pour élaborer un projet d'avis et pour rédiger un rapport; M. BRAUN a été élu Président de ce groupe de travail, tandis que M. MAJOR assumait la tâche de rapporteur.

AGRICULTURE

La Section spécialisée pour l'agriculture a tenu, le 29 mai 1962, une réunion en vue d'organiser ses travaux.

Ceux-ci devaient porter tout d'abord sur la demande d'avis, à titre complémentaire, relative aux propositions de directives de la Commission de la C.E.E. fixant les modalités de réalisation, d'une part de la liberté d'établissement dans l'agriculture des ressortissants des Etats membres ayant

travaillé en qualité de salariés agricoles dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption, et d'autre part, de la liberté d'établissement sur les exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans.

La Section était en outre appelée à procéder à l'élaboration de rapports d'information sur les propositions de règlements relatives au lait et produits laitiers, à la viande bovine et au riz.

Deux groupes de travail ont été constitués à cet effet :

- un chargé de l'examen des directives sur le droit d'établissement dans le domaine agricole, présidé par M. BOON et dont le Rapporteur était M. BERNS,
- l'autre chargé de l'examen des règlements concernant les produits et présidé par M. RUSSE. Les Rapporteurs étaient respectivement, pour le riz M. CANTONI, pour le lait et produits laitiers M. BONATO, pour la viande bovine, M. CLAUSEN.

L'élaboration de ces rapports d'information par le groupe de travail, qui s'est réuni une première fois les 14 et 15 juin 1962, se poursuivra dans le courant du mois de juillet.

La Section spécialisée pour l'agriculture s'est réunie, à nouveau, le 26 juin 1962 et a adopté l'avis, à titre complémentaire, sur le droit d'établissement dans le domaine agricole.

Cet avis, qui exprime un accord de principe sur les propositions de la Commission a été transmis à la Section spécialisée pour les activités non salariées et services saisie à titre principal, qui devra en tenir compte dans ses conclusions.

ACTIVITES NON SALARIEES ET SERVICES

La Section spécialisée pour les activités non salariées et services s'est réunie le 29 mai 1962, pour organiser ses travaux en vue de l'élaboration d'un avis sur les propositions de la Commission de la C.E.E. relatives aux propositions de directives fixant les modalités de réalisation d'une part, de la liberté d'établissement sur les exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans, et, d'autre part, de la liberté d'établissement dans l'agriculture des ressortissants des Etats membres ayant travaillé en qualité de salariés agricoles dans un autre Etat membre pendant deux années sans interruption.

Pour préparer ses travaux, la Section spécialisée a constitué un groupe de travail présidé par M. SCHAEFER, M. STIEVENARD ayant été nommé Rapporteur.

TRANSPORTS

La Commission de la C.E.E. a envoyé, pour information, aux membres du Comité Economique et Social, le "Programme d'action en matière de politique commune des transports", établi par la Commission de la C.E.E. Ce programme porte sur l'ensemble de la politique des transports, et contient un calendrier pour la réalisation de cette politique.

Le Conseil de Ministres s'est déjà penché sur ce document et un nouvel examen aura lieu au cours du mois de septembre prochain.

VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE

Le 28 mai 1962, après son élection à la présidence du Comité, M. Emile ROCHE a été reçu par le Professeur Walter HALLSTEIN, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Au cours de cet entretien M. Emile ROCHE a abordé les problèmes de la collaboration entre la Commission et le Comité Economique et Social, en souhaitant que cette collaboration sous diverses formes (Saisines officielles, procédure d'information, exposés devant la Session plénière) soit plus étroite et plus fructueuse encore que par le passé.

Abordant en outre le problème de la saisine le Président du Comité Economique et Social a notamment mis en relief l'intérêt que peut présenter pour l'exécutif, le fait d'avoir une assemblée consultative économique et sociale disposant d'un droit d'initiative : cette assemblée ayant la faculté de se saisir des grands problèmes d'actualité peut, en fournissant une photographie complète de l'opinion des milieux économiques et sociaux sur ces problèmes, permettre à l'exécutif d'éviter ou de prévenir certaines difficultés.

Enfin le Président a insisté sur les trois problèmes d'actualité suivants présentant, selon lui, un intérêt particulier :

- a) Conséquences économiques et sociales de la nouvelle convention d'association avec les Etats Africains et Malgache associés

Le Président a, à ce sujet, évoqué la création entre la France et les Etats d'Afrique francophones et Madagascar un Conseil Economique et Social particulier, chargé de :

- déterminer une hiérarchie des urgences quant aux aides à apporter aux pays d'Afrique et à Madagascar,

- déterminer les formes et les modalités d'octroi de ces aides (l'envoi de cadres et la fourniture d'outillage technique s'avérant à cet égard, parfois bien meilleurs que les dons en argent),
- préciser les conditions dans lesquelles s'effectueraient les investissements publics et les investissements privés, étant entendu qu'il serait nécessaire de procéder à une harmonisation fiscale entre les pays dans lesquels ces investissements devraient être effectués,
- développer la commercialisation des produits tropicaux en provenance de ces pays.

Ces problèmes pourraient également faire l'objet de délibérations au sein du Comité Economique et Social et ceci pourrait être favorisé par le fait que le même homme serait institutionnellement le Président du nouveau Conseil consultatif, franco-africain, du Conseil Economique et Social français et, pour un temps, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes.

b) Conséquences économiques et sociales de la politique monétaire commune

Le Parlement Européen ayant déjà étudié le problème des conséquences économiques et sociales de la politique monétaire commune, le Président a estimé qu'il ne serait pas normal que le Comité Economique et Social fût tenu à l'écart de ce problème en un temps où il semble que le sort de la monnaie tienne, dans une large mesure, en suspens le développement économique et social des pays.

c) Négociations avec la Grande-Bretagne

Le Président a demandé, à ce sujet, que le Comité soit régulièrement tenu au courant de l'état d'avancement des négociations avec la Grande-Bretagne, et que le Comité Economique et Social soit saisi officiellement de certains points ou de l'ensemble de ce dossier.

Une telle consultation ne saurait qu'étayer les positions de la Commission à l'égard de ce problème.

d) Politique agricole commune

Le Président souhaite rencontrer prochainement M. MANSHOIT pour déterminer dans quelles conditions le Comité Economique et Social peut poursuivre sa collaboration pour l'adoption de la politique agricole commune.

e) Politique énergétique

Le Président a demandé, avec insistance, à la Commission que le Comité Economique et Social soit à nouveau consulté sur le document élaboré par le groupe de travail interexécutif "Energie".

f) Politique commerciale commune

Le Président a également insisté pour que le Comité Economique et Social soit appelé à émettre un nouvel avis sur l'évolution de la politique commerciale commune.

*

* *

M. Pierre CHATENET, Président de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique a rencontré à Paris, M. Emile ROCHE, à l'occasion de son entrée en fonction et pour évoquer avec lui les problèmes relatifs à la collaboration entre le Comité Economique et Social et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

*

* *

Le 28 mai 1962, M. Emile ROCHE offrait un dîner en l'honneur de M. COUVE de MURVILLE, Président en exercice des Conseils de Ministres des Communautés Européennes et de M. COLOMBO, Président de la Conférence pour les négociations entre la Communauté Economique Européenne et le Royaume-Uni.

Les Ministres des Affaires Etrangères, les Ministres de l'Agriculture des Six pays ainsi que les Ambassadeurs représentants permanents des pays membres des Communautés assistaient également à cette réception.

*

* *

Le 29 mai 1962, M. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a offert un déjeuner en l'honneur de M. Emile ROCHE, à l'occasion de son élection à la présidence du Comité Economique et Social. Le Président M. Walter HALLSTEIN présidait ce déjeuner, auquel assistaient la plupart des membres de la Commission.

*

* *

Le Général de GAULLE, Président de la République Française, a accordé audience, le vendredi 29 juin, à M. Emile ROCHE, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes.

NOUVELLES DES MEMBRES

Nécrologie

Renouvelé dans son mandat de Conseiller au Comité Economique et Social, pour le deuxième exercice quadriennal, M. BOULLAND devait décéder peu de temps après sa nomination.

Dessinateur, brodeur de métier, il participa à la vie active de son pays en tant que :

- Président de la Chambre syndicale Artisanale Dentelles, Broderies, passementeries
- Vice-Président de la Confédération Nationale Artisanale
- Président du groupe de l'Artisanat au Conseil Economique
- Administrateur de la Caisse Interprofessionnelle Artisanale de Retraite vieillesse de la Seine.

Toute sa vie fut consacrée à la défense et à la promotion des intérêts des activités artisanales, secteur qu'il représentait également au Comité Economique et Social.

*

* *

Nominations

Le Conseil des Présidents de l'Union des Industries de la Communauté Européenne (U.N.I.C.E.) réuni à Bruxelles, le 8 juin 1962, a porté à la présidence de cette organisation M. H.J. de KOSTER, Président des Conseils des Fédérations patronales néerlandaises.

M. de KOSTER, qui a dirigé depuis 1939 une importante minoterie aux Pays-Bas, fut en 1945, nommé Conseiller du Commissaire du Gouvernement au Food Purchasing Bureau à New-York. En 1950, il est élu Président de l'Association néerlandaise des meuniers et en 1954, il devient le Président de l'association internationale de cette industrie.

Il est également Vice-Président du Conseil Economique et Social des Pays-Bas.

Anniversaire d'activité

M. HIERONIMI a, le 10 mai 1962, fêté ses vingt-cinq ans d'activité professionnelle.

Agé de 54 ans, M. HIERONIMI est actuellement Administrateur-délégué de la Kaufhof AG, Président du Bureau de la "Arbeitsgemeinschaft Aussenhandel des Einzelhandels e.V." et membre du Conseil Allemand du commerce.

NOUVELLES DIVERSES

Certains membres du Comité et le Secrétaire Général ont été chargés, par le Bureau, de le représenter, au cours de ces derniers mois, à un certain nombre de manifestations internationales.

VIèmes Etats Généraux des Communes d'Europe

M. GINGEMBRE, Membre du Bureau, et M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité Economique et Social ont assisté à la VIème Session des Etats Généraux des Communes d'Europe qui s'est tenue à Vienne, du 26 au 29 avril 1962, sous le haut patronage de M. Adolf SCHAERF, Président de la République Autrichienne.

Conférence Européenne des Syndicats Chrétiens

M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité Economique et Social, a représenté le Comité à la deuxième Conférence européenne des syndicats chrétiens qui s'est tenue à Rome, du 8 au 10 mai 1962. Au cours de cette conférence, présidée par M. August COOL, Membre du Comité Economique et Social, fut notamment adoptée une résolution sur "un programme d'action syndicale dans le cadre européen".

Congrès de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs

Le IVème Congrès national de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, s'est tenue à Rome du 10 au 14 mai 1962.

Le Comité Economique et Social y était représenté par son Secrétaire Général et M. Delfo DELFINI, Chef de Division.

INFORMATION

La composition des Sections spécialisées et de leur Bureau n'ayant pas encore été complètement arrêtée, la publication du supplément au Bulletin d'information annoncée dans le précédent numéro, n'a pu être assurée.